

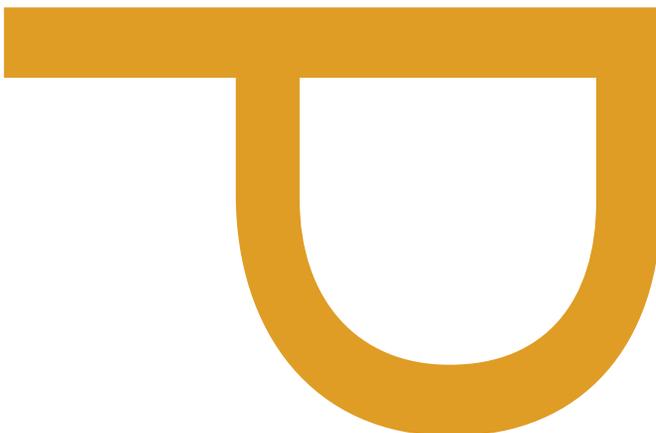
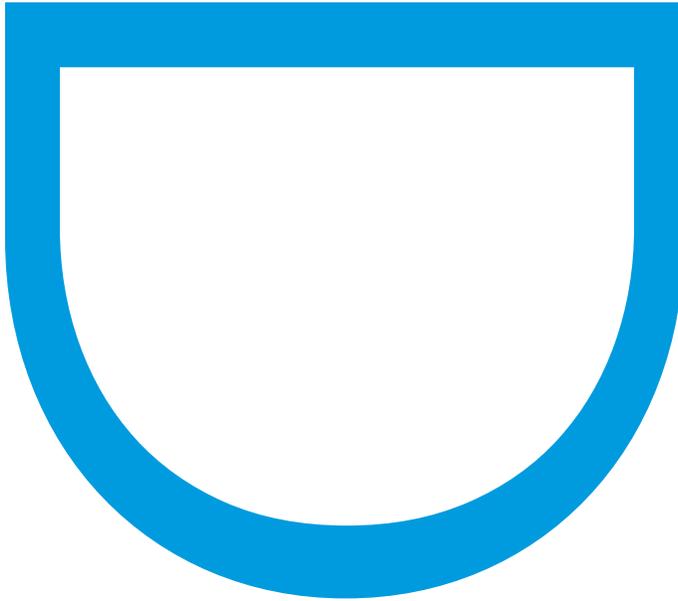


Canada Council
for the Arts

Conseil des arts
du Canada

Public Lending
Right Program

Programme du droit
de prêt public



Rapport annuel
2016-17

DROIT DE PRÊT PUBLIC

Activités de la
Commission du DPP et
du Programme du DPP

COMMISSION
DU DROIT
DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT ANNUEL

sur les activités

de la Commission du DPP

et

sur le Programme du DPP

2016–2017



Public Lending Right
Commission

Commission du droit
de prêt public

150, rue Elgin
Case postale 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8
1-800-521-5721 ou
613-566-4378
dpp@conseildesarts.ca
www.plr-dpp.ca

9 juin 2017

LE DPP - EN QUOI SA VALEUR SE MESURE

Auteurs

Plus de 17 000 auteurs canadiens profitent du Programme du droit de prêt public et reçoivent des paiements annuels allant de 50 dollars à plus de 3 000 dollars.

Les œuvres admissibles comprennent des écrits originaux, des traductions, des illustrations et des photographies figurant dans des livres de bibliothèque de différents genres littéraires ou des ouvrages savants.

Bibliothèques

Les paiements du droit de prêt public ont contribué à renforcer les liens entre les bibliothèques publiques canadiennes et les auteurs, lesquels sont récompensés pour leur contribution à notre vie culturelle commune.

Le Programme du droit de prêt public contribue donc au maintien d'un écosystème littéraire solide pour tous.

Lecteurs

En appuyant les auteurs et les bibliothèques du Canada, le Programme du droit de prêt public soutient les lecteurs canadiens. Nous favorisons l'accès public au contenu canadien!

PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

Le Programme du droit de prêt public (DPP) du Canada a été créé en 1986 et verse, depuis, des paiements annuels aux auteurs. Les auteurs canadiens sont invités à inscrire leurs titres auprès du Programme pendant la période d'inscription, qui s'étend du 15 février au 1^{er} mai de chaque année. Les œuvres littéraires et les études de divers genres (roman, poésie, théâtre, essai et livre jeunesse) peuvent être admissibles au Programme. Les contributions écrites originales, l'illustration, la photographie et la traduction, à titre d'apport à un titre inscrit, sont admissibles à un paiement. Les titres font l'objet d'une recherche annuelle dans les catalogues des bibliothèques publiques canadiennes sélectionnées desservant chaque groupe linguistique officiel, y compris les bibliothèques publiques de référence et les réseaux provinciaux, le cas échéant.

Les paiements versés aux auteurs, dont le seuil est établi à 50 \$, sont déterminés en fonction de la présence des titres inscrits dans l'échantillonnage annuel des bibliothèques publiques. Le taux de rémunération accordé à un titre admissible est déterminé en fonction d'une grille de paiements, qui comprend quatre niveaux correspondant au nombre d'années pendant lesquelles un titre a été inscrit au sein du Programme. Tous les ans, le budget disponible, combiné aux résultats de l'échantillonnage des bibliothèques et au nombre de demandes admissibles, servent à déterminer le montant maximum que peut recevoir un auteur. En 2016-2017, ce montant s'établissait à 3 521 \$, et le nombre de livres admissibles inscrits au Programme du DPP s'élevait à 98 413.

La Commission du droit de prêt public (CDPP) est un organisme consultatif permanent du Conseil des arts du Canada qui est responsable de la surveillance administrative du Programme, et qui veille au respect des critères d'admissibilité, de la méthodologie d'échantillonnage et des politiques générales du Programme. La CDPP est constituée de membres issus des deux communautés linguistiques officielles, qui fournissent une expertise et prodiguent des conseils au Programme en leur qualité d'auteurs, d'éditeurs, de bibliothécaires et de représentants du gouvernement.

TABLE DES MATIÈRES



Message du président	p/8
Message du secrétaire général	p/10
Membres et personnel	p/13
Commentaires sur le rapport statistique	p/14
Rapport statistique des activités	p/15

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Une organisation qui ne se renouvelle pas intelligemment et régulièrement planifie sa propre sclérose, et tant qu'à y être, ses funérailles. La Commission canadienne de droit de prêt public préfère rester bien en vie, car il y va de l'intérêt des créateurs qui en sont bénéficiaires. C'est pour cela qu'elle a révisé l'an dernier son acte constitutif avec le généreux concours du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada.

Voici le trait saillant de cette opération de rajeunissement. Par le passé, seuls les membres désignés par les associations constitutives de la Commission avaient le droit d'y siéger. Impossible de faire la moindre place à d'autres associations d'auteurs qui auraient pourtant fait la preuve de leur représentativité et de leur dynamisme. Le seul remède à cela : supprimer la liste des associations constitutives. C'est maintenant chose faite. Désormais, quand il y a vacance à la Commission, celle-ci lance un appel de candidatures général. Toutes les associations sont invitées à proposer des noms. L'exécutif étudie les dossiers qui lui sont soumis, évalue ses besoins au titre de la représentation des régions et des genres, par exemple, et invite le candidat qui semble le mieux qualifié à joindre les rangs de la Commission. Distinction fondamentale par rapport à la pratique du passé : le membre auteur n'est plus l'agent exclusif d'une association quelconque, il représente tout le milieu littéraire, c'est-à-dire tous les bénéficiaires potentiels du programme, que ceux-ci soient auteurs, traducteurs ou illustrateurs. Bien sûr, il lui demeure loisible, dans les délibérations de la Commission, de faire valoir la sensibilité particulière de l'association dont il est originaire, mais il est encouragé à voir toujours plus grand. Si on veut, la Commission fonctionne désormais à la manière d'un cercle traditionnel dans la mesure où tous les représentants écrivains sont invités à y siéger dans un esprit de collégialité intégral où il n'y a pas d'association qui pèse plus lourd qu'une autre.

Dans la dernière année, notre constitution est entrée dans une phase de pratique apaisée. Lorsqu'il nous a fallu recruter un nouveau représentant anglophone, nous avons procédé exactement de la manière que je viens de décrire, et notre choix s'est porté sur Russell Wangersky de Terre-Neuve-Labrador qui se trouve à inaugurer l'ère nouvelle. Nous avons également accueilli Karoline Georges, qui a été nommée à la Commission par l'Union des écrivaines et écrivains du Québec en vertu de l'ancienne constitution, mais qui a accepté avec enthousiasme de s'acquitter de son mandat dans le respect du nouvel état de choses.

Toujours au sujet de l'effectif élu, nous avons dit au revoir et merci en 2016 à Beatriz Hausner, notre présidente, elle qui comptait sûrement le plus d'ancienneté à la Commission à des titres divers. Ont également levé l'ancre : Jean-Marie Pître qui représentait le milieu littéraire acadien; Marilyn Dumont, l'écrivaine de l'Alberta; Linda Cook du secteur bibliothèques; Gaston Bellemare, des éditeurs francophones et Robert Hunter de Patrimoine canadien. Nous leur avons trouvé de dignes remplaçants en la personne de Semareh Al-Hillal qui représente les éditeurs anglophones; Marc-André Audet, son homologue francophone; Lise Laneville de

Patrimoine canadien; Sandra Singh des bibliothèques du Canada anglais, et Mélanie Dumas de la BANQ. Aline Apostolska, notre présidente sortante, a pris le large aussi; son poste ne sera pas comblé étant donné que la Commission compte maintenant onze membres et non plus quinze comme avant. Résumons : la cure minceur a obtenu le succès escompté, tout le monde est sur le pont, et la Commission est bien positionnée pour l'avenir.

La Commission désignera l'an prochain deux nouveaux membres, l'un francophone et l'autre anglophone, qui remplaceront Gino Lévesque et Leeann Minogue qui nous quittent après quatre années de loyaux services. La nouvelle formule de nomination sera de nouveau éprouvée et sans doute raffinée. Ainsi le jour approche où la Commission ne comptera plus de membres issus de l'ancien régime, et elle n'en vaudra que mieux.

Du côté de l'administration, la Commission fait peau neuve aussi. Nous avons perdu cette année l'excellent Benoît Rollin, l'homme des comptes et des calculs, parti à la retraite. Il a été remplacé avantageusement par Rachel Lanoue. Heureusement, le très fiable secrétaire général Peter Schneider demeure en poste et tient le gouvernail d'une main ferme.

La Commission a fêté dignement ses trente années d'existence en organisant une réception au Salon du livre de Montréal. J'y ai prononcé une allocution qui a été peut-être moins appréciée que le buffet et le bar mais qui m'a permis de rappeler notre raison d'être et nos principes directeurs. Rappels toujours salutaires. C'est en 2016 aussi que la négociation des droits littéraires en matière de traduction a été transférée du Conseil des arts au Salon du livre de Montréal, ce qui suscite de nouveaux espoirs à cet égard. Enfin, le SLM a remis une plaque commémorative aux membres de l'équipe du DPP et à notre collègue, l'éminent bibliothécaire Philippe Sauvageau, pour marquer le trentenaire de la Commission.

Les rapports entre le Conseil des arts et la Commission demeurent au beau fixe, et le directeur et chef de la direction Simon Brault et moi-même assurons une liaison amiable et fructueuse pour faire en sorte qu'administrateurs et élus restent sur la même longueur d'ondes.

La prochaine année s'annonce féconde et pourrait donner naissance à des activités en collaboration avec les bibliothèques qui auront pour objet de faire connaître des auteurs anglophones en milieu francophone et vice-versa. Il y a longtemps qu'on rêve de jeter ce genre de pont entre communautés linguistiques au Canada. Il est maintenant permis de penser à des réalisations concrètes sur ce plan, sous l'égide de la Commission de droit de prêt public, qui est après tout le seul forum au pays où auteurs, traducteurs, éditeurs et bibliothécaires se parlent régulièrement. Et pas seulement de littérature.

Daniel Poliquin

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Programme du droit de prêt public a entrepris avec succès sa quatrième décennie d'activités continues, une réalisation que nous avons célébrée avec beaucoup de fierté pendant l'exercice 2016-2017, qui marquait notre 30^e anniversaire. Cette maturité s'accompagne de responsabilités additionnelles qui visent à nous assurer que les avantages offerts par le DPP sont mis entièrement à la disposition des créateurs d'œuvres actuelles et futures, et que notre passé riche en histoire ne fait pas obstruction ni ne nuit à la nécessité d'innover, de s'adapter à un monde changeant, et d'y répondre. Avec de nouveaux fonds porteurs de transformation à l'horizon, il incombe aux membres de la Commission d'agir avec audace et de manière responsable afin de veiller à l'avancement du Programme du DPP : en modernisant ses processus, en adoptant de nouvelles formes de créativité, et en établissant des limites et des priorités pour assurer sa pérennité au fil du temps. Sous la bannière, plus large, du Conseil des arts du Canada et conformément à la vision exposée dans son Plan stratégique 2016-2021, nous sommes résolus à assurer que le DPP canadien demeure viable, ouvert aux nouvelles générations et capable de s'adapter à l'évolution de l'utilisation des services des bibliothèques et des attentes du public quant à leur valeur.

En février 2017, le Programme du DPP a versé des paiements d'un montant de 50 \$ à 3 521 \$ à un total de 17 344 auteurs, traducteurs, illustrateurs et photographes canadiens. L'investissement public total en paiements du DPP aux auteurs s'établissait à 9 758 099,60 \$ et, pour la première fois, les paiements incluaient une compensation pour la disponibilité et l'utilisation des livres numériques figurant dans les collections des bibliothèques publiques canadiennes. Bon nombre d'auteurs ont vu le montant de leur paiement du DPP s'accroître considérablement en raison de la reconnaissance de leurs titres en format numérique; certains auteurs prolifiques et bénéficiant d'un vaste lectorat ont reçu le paiement annuel maximum uniquement sur la base des titres de livres numériques inscrits auprès du Programme.

La dernière année a été truffée d'activités et d'événements publics pour le personnel et les membres de la Commission du droit de prêt public : le DPP était présent au Canadian Writers Summit; à la conférence historique *Taking It to the Streets!* organisée par nos amis et collègues de Bibliothèque et archives Canada, qui accueillait aussi l'événement; au *Sommet sur les arts à l'ère numérique* du Conseil des arts; et aux salons du livre de Québec et de Montréal. Tout au long de l'année, et sur différentes tribunes, l'importance de demeurer pertinent sur le plan social, d'être en lien avec le public et d'établir des priorités et d'en mesurer l'impact a été renforcée à maintes reprises. Les personnes qui gravitent autour de la Commission connaissent bien les valeurs du Programme; il est de notre devoir de promouvoir les valeurs d'accès aux bibliothèques publiques, de rémunération respectueuse et de traitement équitable des nouveaux titres et des nouvelles formes de création littéraire.

Pour la première fois, les lecteurs du Rapport annuel de la Commission découvriront une liste cumulative des systèmes de bibliothèques publiques dont la volonté et l'engagement ont permis au Programme du DPP de fonctionner au fil du temps; les membres de la Commission se réjouissent à l'idée d'inclure d'autres systèmes de bibliothèques dans l'exercice d'échantillonnage des catalogues du Programme du DPP au cours des prochaines années si les ressources budgétaires et humaines le permettent, et continuent de souscrire aux principes de la rotation et de la représentation régionale des bibliothèques. Nous transmettons nos plus sincères remerciements et notre gratitude à nos bibliothèques partenaires, aux bibliothécaires et au personnel technique.

Au cours des mois à venir, la Commission accueillera de nouveaux écrivains membres avant sa réunion de fin d'année; pour réussir, nous continuerons de compter sur l'engagement et le soutien d'une panoplie d'organismes littéraires pour qu'ils nous recommandent des candidats éventuels à titre de membres de la Commission et qu'ils fournissent de l'information essentielle, actualisée et factuelle à leurs membres.

Pour illustrer le Rapport annuel de cette année, notre choix s'est arrêté sur des illustrations représentant la nouvelle succursale néçam et Strathcona de la Bibliothèque publique de Vancouver et le nouveau laboratoire fort intéressant à la bibliothèque de Brossard, au Québec; nous reconnaissons l'engagement et l'importance du mandat des bibliothèques publiques et des bibliothécaires dans la prestation de services et de renseignements à un public diversifié et changeant dont les besoins évoluent constamment.

Grâce à l'attention soutenue et à la vigilance de notre président, Daniel Poliquin, la Commission a émergé d'une période d'examen et de réflexion en étant dotée à la fois d'une composition simplifiée et d'un dynamisme opérationnel tout à fait adéquats pour relever les défis qui s'annoncent (notamment l'inscription et le paiement en ligne aux participants du Programme, éventuellement). En cette année de commémoration, la Commission est chanceuse d'avoir eu à sa barre cet interprète, écrivain et traducteur littéraire distingué qui a travaillé inlassablement pour établir des ponts favorisant la curiosité et la compréhension interculturelles.

Peter Schneider



Bibliothèque publique de Brossard — Le Fab Lab

C'est dans une perspective d'inclusion numérique que la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage a aménagé le Fab Lab Brossard, un laboratoire de fabrication de 400 m³. Affilié au réseau international des Fab Labs issu du Massachusetts Institute of Technology (MIT), le **Fab Lab Brossard** permet d'apprendre et de fabriquer tout et n'importe quoi. L'objectif premier est de permettre aux usagers de réaliser des projets de création variés dans un environnement favorisant la collaboration, la coopération, le partage et l'échange d'idées et de ressources.

L'ouverture du Fab Lab a eu lieu en février 2017.

Photos: © Alden Morris

MEMBRES ET PERSONNEL

(AU 31 MARS 2017)

COMMISSION

Daniel Poliquin (président)
ÉCRIVAIN

Sandra Singh
BIBLIOTHÉCAIRE

Genni Gunn (vice-présidente)
ÉCRIVAIN

Madeleine Stratford
TRADUCTRICE

Semareh Al-Hillal
ÉDITRICE

Russell Wangersky
ÉCRIVAIN

Marc-André Audet
ÉDITEUR



Mélanie Dumas (membre d'office)
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Pierre Gamache (membre d'office)
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Karoline Georges
ÉCRIVAIN

Robert Hunter (membre d'office)
MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Gino Levesque
ÉCRIVAIN

Leeann Minogue
ÉCRIVAIN

Philippe Sauvageau
BIBLIOTHÉCAIRE

COMITÉ EXÉCUTIF

Daniel Poliquin (président)
Genni Gunn (vice-présidente)
Semareh Al-Hillal
Marc-André Audet
Philippe Sauvageau
Sandra Singh

PERSONNEL

Peter Schneider (secrétaire général)
Benoît Rollin (agent de programme)
Rachelle Lanoue (coordonnatrice)
Kristen Bullock (adjointe administrative)

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT STATISTIQUE

Le rapport portant sur la 31^e année du Programme du droit de prêt public (DPP) présente un aperçu des répercussions de la croissance du Programme, des résultats en cours de l'application de la grille de paiement et des effets des nouveaux seuils de paiement minimum et maximum.

Conformément à la pratique habituelle, les statistiques reposent sur trois éléments : le nombre d'auteurs, le nombre de titres et les paiements.

Les tableaux sur la croissance du Programme indiquent une augmentation constante du nombre d'auteurs inscrits, avec une croissance annuelle dans le présent cycle comparable à celle des années précédentes. Le nombre d'auteurs inscrits s'élève à 21 163, un nouveau record. Le personnel du Programme utilise à présent la technologie numérique pour conserver des documents d'archives de 98 413 titres inscrits actifs et accéder à ces documents. Actuellement, le Programme cherche un titre pendant une période maximale de 10 ans avant de le retirer s'il n'a jamais été répertorié.

Le nombre de chèques émis par le Programme a augmenté quelque peu de 17 169 à 17 344 cette année. Le paiement minimum de 50 \$ permet de s'assurer que le paiement du DPP continue d'avoir une importance et une valeur significative pour les bénéficiaires. Dans le cycle du Programme de cette année, le paiement moyen a légèrement fléchi, de 568 \$ à 563 \$; le paiement médian par auteur a également diminué de moins de deux pour cent, de 269 \$ à 264 \$. Le paiement maximum par titre est demeuré relativement stable pour la deuxième année consécutive, diminuant de un pour cent, de 355,60 \$ à 352,10 \$. L'inclusion des livres numériques comme titres admissibles à un paiement dans le cycle de cette année n'a pas occasionné de dépréciation du paiement moyen aux auteurs au-delà de celle observée au cours d'un exercice type du Programme. Il est probable que le retrait des titres plus anciens par les bibliothécaires a permis au Programme d'être en mesure d'intégrer les inscriptions de nouveaux titres numériques et sur papier en 2016-2017 sans que cela ne cause de pression importante.

Malgré la mise en œuvre de l'échelle de gestion de la croissance dans la 24^e année du Programme, la Commission devra bientôt faire face aux réalités imposées par la réussite à long terme du Programme lui-même. Au moment de la création de la grille de paiements, les titres inscrits au Programme depuis plus de 15 ans (titres de la Catégorie IV) représentaient moins d'une décennie d'inscriptions cumulatives. Maintenant que le Programme entame sa 32^e année en 2017-2018, la Catégorie IV comprend à présent les inscriptions reçues au cours d'une période de plus de 16 ans, et qui continuent de nous parvenir. Le taux de rendement des titres actifs les plus anciens du Programme correspond maintenant à la moitié du taux supérieur versé aux nouveaux titres; en dépit de ce taux de rendement partiel, la part du budget global des paiements aux auteurs qui est requise pour tenir compte de ces inscriptions continue d'augmenter. Compte tenu de l'obligation qu'a le Programme de reconnaître et de compenser les nouvelles œuvres pour refléter la valeur publique et l'utilisation des bibliothèques, il est logique d'anticiper une redéfinition de la grille de paiements, qui comprendrait notamment la création de paramètres concrets entourant la durée maximale d'inscription d'un titre actif aux fins de paiement, dans les années à venir.

RAPPORT STATISTIQUE DES ACTIVITÉS

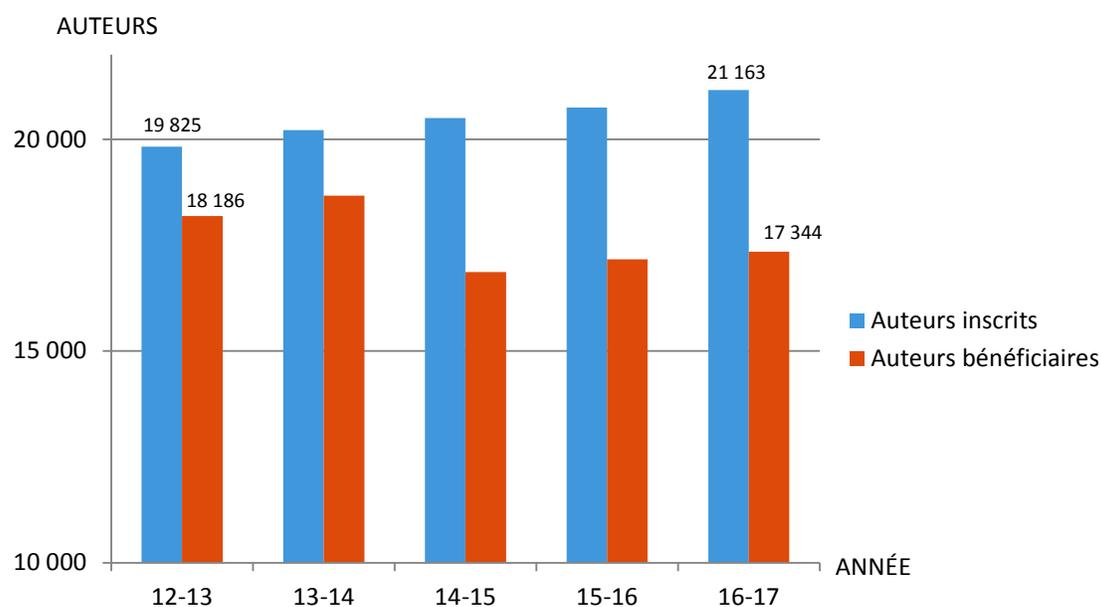
SURVOL DE LA 31^E ANNÉE DU PROGRAMME DU DPP

	2015–2016	2016–2017	VARIATION
Auteurs inscrits	20 749	21 163	2,00 %
Auteurs ayant reçu un paiement	17 169	17 344	1,02 %
Auteurs n'ayant pas atteint le seuil de 50 \$	2 454	2 617	6,64 %
Titres inscrits	95 474	99 016	3,71 %
Titres admissibles	94 776	98 413	3,84 %
Titres trouvés	82 734	85 419	3,25 %
Somme versée aux auteurs	9 757 774 \$	9 758 100 \$	0,00 %
Paiement moyen	568,00 \$	563,00 \$	-0,88 %
Paiement minimum	50,00 \$	50,00 \$	
Paiement médian	269,24 \$	264,08 \$	-1,92 %
Paiement maximum	3 556,00 \$	3 521,00 \$	-0,98 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie I)	355,60 \$	352,10 \$	-0,98 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie II)	284,48 \$	281,68 \$	-0,98 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie III)	248,92 \$	246,47 \$	-0,98 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie IV)	177,80 \$	176,05 \$	-0,98 %

Croissance : nouveaux auteurs

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nouveaux auteurs inscrits			
Anglais			399
Français			363
Total	720	818	762
Nouveaux auteurs ayant reçu un paiement			
Anglais			286
Français			287
Total	534	650	573
Montants payés aux nouveaux auteurs			
Anglais			91 045 \$
Français			101 052 \$
Total	148 463 \$	191 928 \$	192 097 \$

Croissance : auteurs inscrits et auteurs bénéficiaires (2012-2017)



Répartition des paiements aux auteurs

1. PAIEMENTS PAR INTERVALLE ET PAR LANGUE (2016-2017)

Paiements	Langue	Auteurs	% du total des auteurs	Somme versée	% du budget total
De 50,00 \$ à 264,08 \$	A	5 891	33,97 %	765 511 \$	7,84 %
	F	2 789	16,08 %	397 325 \$	4,07 %
	A+F	8 680	50,05 %	1 162 836 \$	11,92 %
De 264,09 \$ à 563,00 \$	A	2 210	12,74 %	852 807 \$	8,74 %
	F	1 516	8,74 %	584 679 \$	5,99 %
	A+F	3 726	21,48 %	1 437 486 \$	14,73 %
De 563,01 \$ à 999,99 \$	A	1 218	7,02 %	899 974 \$	9,22 %
	F	970	5,59 %	731 828 \$	7,50 %
	A+F	2 188	12,61 %	1 631 803 \$	16,72 %
De 1 000,00 \$ à 1 999,99 \$	A	873	5,03 %	1 208 771 \$	12,39 %
	F	766	4,42 %	1 064 733 \$	10,91 %
	A+F	1 639	9,45 %	2 273 504 \$	23,30 %
De 2 000,00 \$ à 2 999,99 \$	A	292	1,68 %	703 335 \$	7,21 %
	F	273	1,57 %	665 654 \$	6,82 %
	A+F	565	3,25 %	1 368 989 \$	14,03 %
De 3 000,00 \$ à 3 520,99 \$	A	68	0,39 %	217 099 \$	2,22 %
	F	61	0,35 %	198 125 \$	2,03 %
	A+F	129	0,74 %	415 224 \$	4,26 %
Maximum 3 521,00 \$	A	158	0,91 %	556 318 \$	5,70 %
	F	259	1,49 %	911 939 \$	9,35 %
	A+F	417	2,40 %	1 468 257 \$	15,05 %
Total	A	10 710	61,75 %	5 203 816 \$	53,33 %
	F	6 634	38,25 %	4 554 283 \$	46,67 %
	A+F	17 344	100 %	9 758 100 \$	100 %

Note : Les montants totaux peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

La **médiane** est le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux.

En février 2017, 8 680 auteurs (50 %) ont reçu 264,08 \$ ou moins. Ils se sont partagé 11,92 % du budget.

Moyenne : En février 2017, le paiement moyen était de 563 \$. 12 406 auteurs (71,53 %) ont reçu 563 \$ ou moins.

Ils se sont partagé 26,65 % du budget. 4 938 auteurs (28,47 %) ont reçu plus de 563 \$. Ils se sont partagé 73,35 % du budget.

Répartition des paiements aux auteurs

2. PAIEMENTS PAR PROVINCE ET TERRITOIRE (2016-2017)

Province / territoire	Auteurs inscrits	% du total des auteurs inscrits	Nombre de paiements	% du total des auteurs payés	% des auteurs recevant un paiement	Somme versée	% du budget total
Terre-Neuve-et-Labrador	288	1,36 %	235	1,35 %	81,60 %	88 655 \$	0,91 %
Nouvelle-Écosse	733	3,46 %	604	3,48 %	82,40 %	250 157 \$	2,56 %
Île-du-Prince-Édouard	92	0,43 %	67	0,39 %	72,83 %	30 068 \$	0,31 %
Nouveau-Brunswick	472	2,23 %	371	2,14 %	78,60 %	157 060 \$	1,61 %
Québec	7 580	35,82 %	6 578	37,93 %	86,78 %	4 477 094 \$	45,88 %
Ontario	6 478	30,61 %	5 099	29,40 %	78,71 %	2 630 395 \$	26,96 %
Manitoba	490	2,32 %	355	2,05 %	72,45 %	128 825 \$	1,32 %
Saskatchewan	385	1,82 %	334	1,93 %	86,75 %	152 849 \$	1,57 %
Alberta	1 016	4,80 %	805	4,64 %	79,23 %	403 786 \$	4,14 %
Colombie-Britannique	2 945	13,92 %	2 332	13,45 %	79,19 %	1 148 508 \$	11,77 %
Territoires du Nord-Ouest	17	0,08 %	16	0,09 %	94,12 %	7 852 \$	0,08 %
Yukon	31	0,15 %	24	0,14 %	77,42 %	7 707 \$	0,08 %
Nunavut	2	0,01 %	1	0,01 %	50,00 %	75 \$	0,00 %
À l'étranger	634	3,00 %	523	3,02 %	82,49 %	275 068 \$	2,82 %
Total	21 163	100 %	17 344	100 %	81,95 %	9 758 100 \$	100 %

Exemple : En 2016-2017, 79,19 % des auteurs de la Colombie-Britannique qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 13,45 % des auteurs payés. Ils se sont partagé 11,77 % du budget des paiements.

Croissance : nouveaux titres

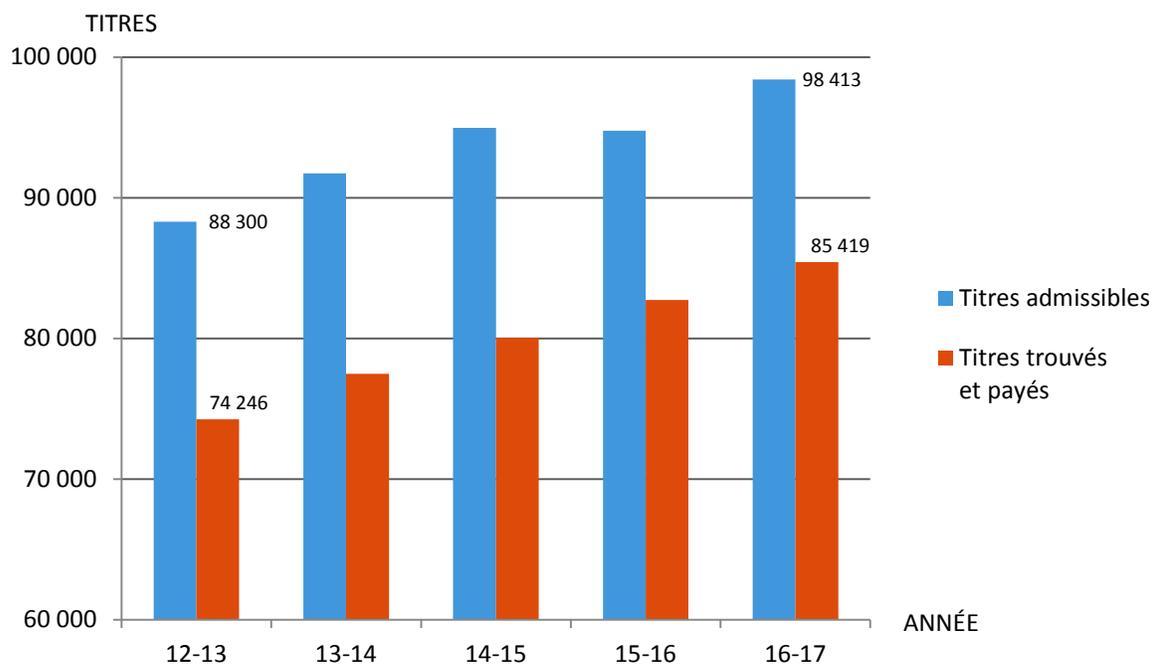
	2014–2015	2015–2016	2016–2017
Nouveaux titres inscrits			
Anglais			3 162
Français			2 309
Bilingues			24
Autres			119
Total	4 952	5 569	5 614
Nouveaux titres admissibles			
Anglais			2 839
Français			2 082
Bilingues			18
Autres			106
Total	4 344	4 891	5 045
Nouveaux titres trouvés dans les bibliothèques sélectionnées			
Anglais			1 969
Français			1 819
Bilingues			13
Autres			21
Total	3 491	3 884	3 822
Montants payés pour les nouveaux titres			
Anglais			345 718 \$
Français			394 800 \$
Bilingues			1 256 \$
Autres			1 489 \$
Total	665 488 \$	773 094 \$	743 263 \$

Nouveaux titres admissibles par langue et par catégorie (2016-2017)

Catégorie	Anglais	Français	Bilingue	Autres	Total	% du total des titres
Jeunesse	666	768	4	27	1 465	29,04 %
Fiction	1 097	714	0	31	1 842	36,51 %
Poésie	236	154	5	15	410	8,13 %
Théâtre	47	29	0	2	78	1,55 %
Essai*	793	417	9	31	1 250	24,78 %
Total	2 839	2 082	18	106	5 045	
Langue exprimée en % du total des titres admissibles	56,27 %	41,27 %	0,36 %	2,10 %		

*La catégorie « essai » comprend les ouvrages savants.

Croissance : titres admissibles et titres trouvés et payés (2012-2017)



Croissance : titres admissibles par langue

Langue	Année	Nombre de titres	Croissance par rapport à l'année précédente
Anglais	2014–2015	55 563	3,10 %
	2015–2016	54 528	-1,86 %
	2016–2017	56 468	3,56 %
Français	2014–2015	36 581	4,16 %
	2015–2016	37 862	3,50 %
	2016–2017	39 519	4,38 %
Bilingue	2014–2015	435	2,84 %
	2015–2016	433	-0,46 %
	2016–2017	441	1,85 %
Autre	2014–2015	2 396	4,04 %
	2015–2016	1 953	-18,49 %
	2016–2017	1 985	1,64 %
Total	2014–2015	94 975	3,53 %
	2015–2016	94 776	-0,21 %
	2016–2017	98 413	3,84 %

Titres admissible trouvés et payés en 2016–2017

Langue	Nombre de titres	Pourcentage
Anglais	47 446	55,55 %
Français	36 813	43,10 %
Bilingue	361	0,42 %
Autre	799	0,94 %
Total	85 419	100 %

Note : Les pourcentages totaux peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Titres admissibles par catégorie et par langue

Catégorie	Langue	Nombre de titres	% des titres d'une même langue	% de tous les titres de la catégorie	% de tous les titres inscrits
Jeunesse	ANGLAIS	13 073	23,15 %	48,02 %	13,28 %
	FRANÇAIS	13 477	34,10 %	49,51 %	13,69 %
	BILINGUE	48	10,57 %	0,18 %	0,05 %
	AUTRE	624	31,64 %	2,29 %	0,63 %
	TOTAL	27 222			27,65 %
Fiction	ANGLAIS	12 230	21,66 %	53,33 %	12,43 %
	FRANÇAIS	10 210	25,84 %	44,52 %	10,37 %
	BILINGUE	31	6,83 %	0,14 %	0,03 %
	AUTRE	461	23,38 %	2,01 %	0,47 %
	TOTAL	22 932			23,30 %
Poésie	ANGLAIS	5 761	10,20 %	55,96 %	5,85 %
	FRANÇAIS	4 071	10,30 %	39,54 %	4,14 %
	BILINGUE	130	28,63 %	1,26 %	0,13 %
	AUTRE	333	16,89 %	3,23 %	0,34 %
	TOTAL	10 295			10,46 %
Théâtre	ANGLAIS	1 409	2,50 %	58,73 %	1,43 %
	FRANÇAIS	956	2,42 %	39,85 %	0,97 %
	BILINGUE	6	1,32 %	0,25 %	0,01 %
	AUTRE	28	1,42 %	1,17 %	0,03 %
	TOTAL	2 399			2,44 %
Essai*	ANGLAIS	23 995	42,49 %	67,47 %	24,38 %
	FRANÇAIS	10 805	27,34 %	30,38 %	10,98 %
	BILINGUE	226	51,25 %	0,64 %	0,23 %
	AUTRE	539	27,15 %	1,52 %	0,55 %
	TOTAL	35 565			36,14 %
Total	ANGLAIS	56 468			57,38 %
	FRANÇAIS	39 519			40,16 %
	BILINGUE	454			0,45 %
	AUTRE	1 972			2,02 %
TOTAL DE TOUTES LES CATÉGORIES		98 413			100 %

Note : Les pourcentages totaux peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Exemple : Les 23 995 essais en anglais représentent: 42,49 % de tous les titres admissibles en anglais; 67,47 % de tous les essais et études; et 24,38 % de tous les titres admissibles.*

La catégorie « essai » comprend également les ouvrages savants.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES PARTENAIRES

Les bibliothèques suivantes ont été utilisées pour la recherche de titres par le passé :

NS Bibliothèque publique de Halifax
Catalogue provincial de la Nouvelle-Écosse

NB Bibliothèque publique de Moncton
Catalogue des bibliothèques publiques
du Nouveau-Brunswick

QC Bibliothèque de Brossard
Bibliothèque de Laval
Bibliothèque de Montréal
Bibliothèque de Québec
Bibliothèque de Saguenay
Bibliothèque de Sherbrooke
Bibliothèque de St-Jean-sur-Richelieu
Bibliothèque de St-Léonard
Bibliothèque de Trois-Rivières
Bibliothèque municipale de Gatineau
Grande Bibliothèque
Réseau biblio - La Mauricie
Réseau biblio - Outaouais
Réseau biblio - Saguenay-Lac-St-Jean

ON Bibliothèque publique de Etobicoke
Bibliothèque publique de Hamilton
Bibliothèque publique de London
Bibliothèque publique de Mississauga
Bibliothèque publique de North York
Bibliothèque publique d'Ottawa
Bibliothèque publique de Toronto
Collection de référence - Bibliothèque publique
de Toronto

MB Bibliothèque publique de Winnipeg
Bibliothèque régionale de l'ouest du Manitoba
Bibliothèque régionale du centre-sud du Manitoba
Catalogue cumulatif de Manitoba

SK Bibliothèque publique de Regina
Bibliothèque publique de Saskatoon
Catalogue cumulatif de Saskatchewan

AB Bibliothèque publique de Calgary
Bibliothèque publique de Edmonton

BC Bibliothèque publique de Burnaby
Bibliothèque publique de Vancouver
Bibliothèque publique de Victoria